

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 2

Artikel: Un brin de commune
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'accord, car il a fait des efforts pour diminuer l'infection par des mesures aussi sages qu'insuffisantes. Je l'en remercie pour ma part, et j'espère qu'à la prochaine expiration des baux qui le lient, il relèvera les fondeurs de graisse, loin, bien loin de nos nez désormais triomphants et rendus à toute leur dignité morale. Oh ! le beau jour ! mais mon nez le verra-t-il ?

En attendant, monsieur, notre situation est bien misérable, et quand je l'envisage sous certains rapports moraux et philosophiques, j'arrive à des choses si tristes et si mortiflantes, que je crois ne pouvoir mieux faire que vous les communiquer, afin d'attirer sur nous la commisération soit publique, soit municipale.

Un point me frappe d'abord : Selon Winkelmann et bien d'autres, tout tient au climat. Les Grecs furent philosophes, poètes, artistes, à cause de leur climat ; les Romains, idem. Or, le climat est dans l'air, ou tout au moins l'air est dans le climat. Je vous le demande, monsieur, que pouvons-nous être nous autres de la place Maurice, dans notre climat de suif ? Tout au plus des faiseurs de chandelles ; n'est-ce pas profondément triste ?

Serons-nous poètes, par exemple ? Nous ! Ah ! monsieur ! Sur la place Maurice vous rencontreriez plutôt vingt bourgeois se pincant le nez, qu'un seul poète. En effet, réfléchissez. Pour nous, l'encens des fleurs, c'est, à ne pas s'y tromper, l'encens du suif ; le doux parfum de la violette, le parfum du suif ; l'air embaumé des prairies, le suif encore. Au printemps, quand la nature est si belle et si parée, nous voyons à la vérité les fleurs fraîches écloses, ... mais en même temps nous sentons les bouts de chandelles ; ce qui produit au cerveau une impression moitié fleur, moitié bout de chandelle, qui serait un monstre en poésie. Vous, monsieur, qui faites avec tant d'agrément des paysages poétiques, gardez-vous de jamais vous venir camper ici. Pour des harangues, sentir la lampe, c'est reçu ; mais pour des paysages poétiques, sentir le suif !... Pouah ! quel alliage !

Puisqu'un air pur, léger, subtil, communique au cerveau certaines propriétés analogues, un air tout chargé d'une graisse impure, doit y insérer des défauts contraires. C'est justement ce qui arrive. Et si cet article vous semble plat, épais, vous saurez pourquoi ; c'est que chacune de mes idées, vive et gentille à sa source, se charge dans sa marche de gros appendices graisseux qui la font graviter pesamment vers le papier, où elle arrive lourde, et s'aplatit en tombant.

Mais, puisqu'après tout on n'a que faire d'esprit pour être heureux, serons-nous du moins gais vivants, gens de joyeuse humeur, d'agréable commerce. Pas le moins du monde, monsieur ; le suif porte à la mélancolie, c'est sûr ; et notre mélancolie ne se guérit ni à ouïr les cris des fous ici près, ni à écouter les hurlements des chiens que l'on assomme là (1), à deux pas, ni à promener nos regards sur la prison pénitentiaire qui nous cache le lac. Aussi nous avons tous de l'humeur sur la place Maurice ; nous en avons contre le gouvernement, nous en avons contre le Conseil municipal, nous en avons contre le Conseil militaire, nous en avons contre le valet de ville, contre les marchands de chandelles ; c'est pourquoi nous sommes factieux et mourous jeunes, car la bille tue. Ajoutez que nos fronts sont ridés avant l'âge à force de crisper les narines, ce qui nous donne un aspect boudeur, rechigné, envieux aussi, lorsque nous songeons à nos compatriotes des quartiers voisins, lesquels, sans payer un sou de plus que nous, hument de l'air pur à discrétion. Heureuses gens qui ne sentent pas assez leur honneur, tandis que nous ne sentons que trop notre... vous m'entendez bien.

Encore, monsieur, si par bonheur cet air était pernicieux, malsain ; je ne doute pas qu'alors, par scrupule pour la santé publique, on ne le purifiait tôt ou tard ; mais pour comble de malheur, il est sans danger, il est sain ! les gens de l'art l'ont dit, et ils ont dû le dire. Car, pour le docte nez de la science, il y a air sain, toujours bon ; air malsain, toujours mauvais, et pas de milieu. Mais pour moi, qui unis à une crasse ignorance, un nez animal au dernier point, je distingue encore l'air grossier, infect, puant, quoique sain ; je le hais de toute la haine des préjugés, et je le hume avec une grimace qui vous ferait pitié, monsieur le rédacteur.

(1) Les chiens errants étaient à cette époque abattus dans le fossé situé sous l'Observatoire.

Il ne faut pourtant rien exagérer. Nous avons quelques bons jours dans l'année : c'est quand la bise souffle fort, mais alors on ne peut sortir ; ou quand nous sommes en voyage, mais alors on n'est pas chez soi. Pour le reste du temps, nous sommes tenus de respirer le suif en dose et mesure fixées par nos seigneurs les fabricants de chandelles, à leur convenance et bon plaisir. C'est leur droit ; le nôtre, c'est de nous pincer le nez ; en quoi ils ne nous empêchent nullement ; car, au fond, ils sont les meilleures gens du monde et accommodants, pourvu qu'on les laisse faire. D'ailleurs, l'air est libre, disent-ils en fondant leur graisse.

L'air est libre ! Sans doute, mes bons messieurs (je leur dis ça chapeau bas depuis la balustrade), mais comment l'est-il ? Pour le respirer chacun, non pour l'empuantir chacun. Autrement, mes bons messieurs, la société ne serait pas tenable. Car, supposez... Mais eux se moquent et chantent d'Agobert en tremplant leurs mèches.

Un brin de commune.

Les *Annales politiques et littéraires* donnent des détails vraiment fort curieux sur la plus petite commune de France, située dans le département de Haute-Marne. C'est ce département qui compte le plus grand nombre de petites communes, car, sur les 550 qu'il comporte, il n'y en a pas moins de douze qui n'ont pas cinquante habitants. Morteau, par exemple, n'en a que quatorze.

Cette commune minuscule, dit le journal que nous citons, est à trois kilomètres d'Andelot, le chef-lieu de son canton. Son territoire, de 420 hectares, est tout entier dans la petite et jolie vallée du Rognon, où l'agglomération ne peut être grande. Aussi le nombre des maisons habitées est-il de trois seulement. La principale est le vieux château de Morteau, autour duquel sont deux fermes et une autre petite maison destinée au garde-champêtre, l'unique fonctionnaire de l'endroit.

Le nombre des ménages y varie ordinairement de trois à six, suivant l'époque de l'année, ce qui explique que de 1896 à 1900, il n'y a eu, dans cette commune, ni naissance, ni mariage, ni décès. Pas besoin de secrétaire de mairie : le maire est lui-même son propre secrétaire.

Morteau, qui n'a que quatorze habitants, dont sept femmes ou filles, doit cependant satisfaire à la loi française, qui oblige les communes de 500 habitants et au-dessous à élire dix conseillers municipaux. Mais comment trouver à Morteau : maire, adjoint, huit conseillers, curé, instituteur, garde-champêtre, buraliste, cantonnier, en un mot, tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement des services administratifs de la petite localité ?...

Voici comment cela se passe :

Morteau, qui n'avait que trois électeurs en 1896, en a eu cinq en 1897, six en 1898, huit en 1899 et en 1900. Comme cela ne donne pas encore le nombre d'éligibles nécessaires pour former l'assemblée communale, on emprunte des conseillers aux communes voisines, notamment à Andelot et à Cirey ; et on choisit, de préférence, parmi ceux qui sont propriétaires à Morteau. Ainsi le maire et le garde-champêtre, qui est aussi conseiller communal, habitent Andelot.

Malgré cet état de choses, les élections municipales sont parfois orageuses, et les électeurs de

Morteau ne se mettent pas plus facilement d'accord que ceux de Paris. Ainsi, en 1896, l'on a vu un des candidats qui n'a pu réunir, au premier tour, la majorité absolue, qui n'était que de 2 voix.

Le maire de Morteau n'en a pas moins reçu, du

Président de la république, une invitation spéciale

(comme magistrat de la plus petite commune) pour

le banquet des maires, à l'Exposition universelle.

Il n'y a à Morteau ni prêtre, ni instituteur : les habitants vont à la messe au chef-lieu du canton et les enfants fréquentent l'école d'Andelot.

Comme nous venons de le dire, le garde-champêtre est le seul fonctionnaire, car le cantonnier est aussi d'Andelot.

En 1843, le Conseil général de la Haute-Marne proposa la suppression de la commune de Morteau,

et la réunion de son territoire à celui d'Andelot. Il y eut opposition des deux côtés et la chose n'eut pas lieu.

On se demande, tout naturellement, quel est le budget d'une si petite commune. Eh bien, le budget ordinaire de Morteau est de 348 francs 25 centimes.

Les dépenses comprennent 170 francs d'amortissement d'une dette qui remonte à la guerre 1870-1871 ; 422 francs pour l'entretien des chemins ; 22 francs pour les frais de registres, de timbre, impressions, etc. ; 4 francs pour un abonnement au *Bulletin des Lois* ; 11 francs pour le traitement du receveur municipal ; 5 francs pour celui de l'agent-voyer et un franc pour les enfants assistés.

L'an passé.

Te possiblio, coumeint cllião z'ans modont rudo ! lè dzo et lè senannès traçont coumeint dâi folhiès que prevôlont pè 'na fort'oura et, quand Tsallande arrevè, seimblè que n'ia qu'on part dè dzo que l'étai Paquè et qu'on croquâvè lè z'ao ! Te possiblio !

Dè l'an passé, on pâo onco pas trâo mau derè. Diu sei bénî ! lè feins, lè recoo ont prâo bailli et la fruta assebin ; l'a fè tant sâ lo tsau-tein que lè coitrons, le couquelhîs à bibornes n'ont pas zu lezi dè tot dévorâ pè lè plian-tâdzo et lè vegnî ! Miséricorde ! Ya tant zu qu'on sâ sarâi cru ai z'annaës grasss dâo temps dè Pharaon ! Y'avâi tant dè veneindze que lè dzeins saviont papi io la reduire, ti lè bossets razâvant tant qu'à la bonda et y'ein a qu'ont étâ d'obedzi d'ein mettré dein dâi seillès à campouta.

Dieu sai bénî ! foudrai onco on part d'ans dinse et cé pourro vin qu'est tant tchai ora, baissârâ et on porrâi bintou ein baire on litre po 'na demâi-batze. Coumeint 'ein quarante et sa.

Ora, que s'est-te tant fè l'an passé ?

Lè z'Anglais sâ taupont adé pè l'Afriqua avoué cllião Transvaliens, que ne poivont pas ein fèrè façan et on ne sâ pas bin quand cllia guiera à Chambrelin vào botsi ; adé est-te que cllião Boéres sont dâi tot crâno, que capounont pas ! et quand bin lè z'Anglais sont dâz idazio dè plie, l'ein ont atant poaire qu'on tsin devant on quartai dè bouli et n'ia pas dè senannès iô cllião pourro Godémes ne reçavont dâi z'estrières dâo tonaire !

Assebin lè z'Anglais n'ariont pas z'u fauta d'allâ fotemassi per lè, l'ariont dû laissi cllião dzeins ein pé et tot sarâi de ! Mâ l'ont lo dia-bilio d'allâ fourguenâ iô n'ont rein à fèrè, et, stu iadzo, se l'ont dâi z'atouts, l'est bin fè, l'est bin lão dan ! Dîont que l'ont subbastâ tot lo Transval et, qu'ora, lão z'appartint, mà l'ont pas onco, allâ pi ! kâ n'est pas dinse qu'on robâ dâi territoires !... Cllião pourro z'Anglais ont onco bin à sè démostelhi po fèrè arrevâ lo Transval à lão cadastre !

Ein France, n'ont pas fè grand pussa, l'an passé ; l'ai a zu pè Paris cllia grant'espouse-chon ; mà paret que l'est bin mau z'allâ et diont que vont être ein perda. Que volliai-vo ? ào dzo dè hoai, l'ardzeint ne sâ brassé pas coumeint dâi pierres ; lè dzeins ne pâovont pas adé allâ corattâ vaire cllião z'affrè, pu po bin derè, cllião z'espousechons, l'est tot coumeint po'na ménadzéri, l'est adé lè mîmès bîtes, et quand on ein a vu iena, on sè tsau pas dè l'ai returnâ.

Lo rai dè Perse, que l'ai avâi étâ fèrè 'na veria, a manquâ d'êtrè tiâ pè ion dè cllião anarchistes que l'ai a pè Paris ; assebin, quand l'a cein vu, sè dépatssi dè preindrè son beliet po reîntrâ à se n'hotô.

Cllião dianstro d'anarchistes ne voliont pas botsi po tiâ lè rai ! vouaiti vai ein Eitalie, cé pourro Omerto, l'a falliu bâ assebin ! portant on dzeinti coo, pas brelurin coumeint Guelioumo, on crâno cytien, quiet ! Ora, foudrai-te pas esterminâ tota cllia beinda dè reinverse-patriè !

L'eimpereu dè Russie est mau fottu du on part dè teimps ; ni lè mâidzo, ni la sadze-fenna l'ai poivont oquie ; mà ora, va on bocon mi, à